

ALGERIE TELECOMS SPA

DIRECTION OPÉRATIONNELLE DES DE BOUIRA

SOUS-DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU TRANSPORT

Réf: AT/DO/SDTO/DRT/ *01* /2021.



Bouira, le : 14/01/2021.

A

Monsieur CHEKINI Kamel;

le Gérant de l'entreprise EOREG

Objet : Première mise en demeure

- Vu le Marché N°06/2020 du 22/10/2020 conclu avec l'entreprise: **EURL EOREG**,
- Vu le Bon de Commande des Travaux N°108/2020 du 28/10/2020,
- Vu l'Ordre de Service N°100/DO/2020 du 28/10/2020,
- Vu l'ODS d'arrêt N°182/DO/2020 du 08/11/2020,
- Vu l'ODS de reprise N°03/DO/2021 du 07/01/2021,
- Vu l'écoulement du délai de 15 jours de votre certificat médical daté du 24/12/2020 ,
- Vu l'absence de votre entreprise **EURL EOREG** sur le chantier depuis le **08/01/2021** jusqu'à ce jour.

A cet effet, j'ai le regret de vous informer, que je vous mets en demeure pour la première fois , afin de se présenter à la Direction Opérationnelle de Bouira (Département Réseau de Transport) afin de signer l'ODS de Reprise des Travaux et ce dans un délai n'excédant pas les quarante- huit heures (48h) pour la reprise des travaux de réalisation d'infrastructures d'accueil, pose et raccordements des Câbles à Fibres Optiques entre LACHBOUR-Z'MALA-RIDANE.

Faute de quoi, il vous sera appliqué des réserves coercitives prévues par la réglementation en vigueur (résiliation du contrat).

Le Directeur Opérationnel:

Algérie Télécom SPA
Directeur Opérationnel de Bouira

Signé: Abdelhalim BOUACHRI